Amundi
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

JUILLET 2024

AMUNDI ACTIONS FONCIER

OPCVM de droit français

Société de gestion
Amundi Asset Management
Sous délégataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France
Dépositaire
CACEIS BANK
Commissaire aux comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	**3**
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	**16**
Informations spécifiques	**17**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux comptes	**25**
Comptes annuels	**30**
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	**35**
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	40
Compléments d'information	41
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	53
Inventaire	56
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	59
Annexe(s)	**60**
Caractéristiques de l'OPC	61
Information SFDR	79

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Compte rendu d'activité

Août 2023
En Août les données macroéconomiques ont continué de se dégrader en Europe et en Chine, alors qu'aux Etats-Unis les chiffres furent de nouveau relativement résilients notamment sur le front de la consommation. Les indicateurs d'inflation ont poursuivi leur décrue des deux côtés de l'Atlantique, mais la tendance est plus nette aux Etats-Unis qu'en Europe où les chiffres publiés en fin de mois ont légèrement déçu. Lors de la réunion annuelle de banquiers centraux à Jackson Hole, Christine Lagarde, a déclaré que la Banque Centrale Européenne (BCE) allait maintenir des taux d'intérêt élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. Dans ce contexte les marchés obligataires sont restés nerveux aux US avec un mouvement de pentification de courbe entrainé par la sous-performance des maturités longues. Les indices actions ont cédé jusqu'à 5% en cours de mois avant de clôturer la période en baisse de 2,5% en Europe et 1,8% aux Etats-Unis. Les secteurs pétroliers et de la santé se sont démarqués en surperformant les indices larges. Le premier a bénéficié de la bonne tenue du baril et le second des espoirs autour des traitements contre l'obésité. Les marchés émergents et notamment chinois corrigent plus nettement (-6 à -8%), effaçant au passage leur net rebond du mois de juillet faute d'annonces de relance d'envergure du gouvernement chinois. En Europe, les actions du secteur Immobilier ont également été volatiles, mais ont limité la baisse à 0,9% en euro sur le mois (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les plus fortes hausses ont concerné à nouveau les foncières de logement et certaines foncières diversifiées et de bureaux en Allemagne qui ont bénéficié d'une réduction des positions vendeuses ; les cours de ces sociétés sont en forte décote par rapport à la valeur d'actif, dans l'attente d'une réalisation des programmes de cessions d'immeubles pour réduire le taux d'endettement. Les cours ont également progressé en Suisse pour les foncières de bureaux, Autriche, et France pour certaines foncières de centres commerciaux (Klepierre, Mercialys). L'Espagne, la Suède, et le Royaume-Uni ont baissé d'environ 3%. Les révisions en baisse de la conjoncture ont pesé sur les foncières suédoises (bénéficiant d'une indexation élevée mais endettées avec des échéances de dette plus courte que dans le reste de l'Europe), et au Royaume-Uni (où la croissance des loyers est revue en baisse, notamment dans les bureaux, alors que l'inflation et les taux d'intérêt sont plus élevés qu'en Europe Continentale).Sur le mois, le Fonds est en baisse de 0,88%. La performance relative a bénéficié des positions en foncières françaises (Mercialys), allemandes (LEG), suisses (PSP), et de la sous-pondération de la Suède. Les foncières d'Europe Continentale restent privilégiées (France, Belgique, Espagne, Pays-Bas) au niveau des foncières d'entrepôts, bureaux « prime », santé, centres commerciaux. Les foncières de bureaux et diversifiées sont sous-pondérées en Suède ; le Royaume-Uni est sous-pondéré sur les petites et moyennes capitalisations mais surpondéré sur les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées); l'Allemagne est légèrement sous-pondérée sur les foncières diversifiées et de logement. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Septembre 2023
En septembre, les marchés actions ont baissé de 1,6% pour le MSCI Europe en euro, et de 4,3% en dollar pour le MSCI World. Les grands indices ont été incapables de rebondir face à la correction des marchés obligataires (remontée des taux d'intérêt 10 ans de +46bp aux Etats-Unis et +37bp en Allemagne). Les discours des banques centrales pour lutter contre l'inflation, la détérioration des indicateurs macroéconomiques, l'imminence d'un shutdown aux Etats-Unis, ont été autant d'éléments négatifs. Du côté des banques centrales, aux Etats-Unis, la Fed a marqué une pause, accompagnée d'un discours ferme (possible hausse si nécessaire en fin d'année, et moins de baisses que prévu en 2024); en zone euro, possible fin du cycle de hausse de la BCE, après ce relèvement de 25bp à 4%, accompagné de révisions en baisse de la croissance ; au Royaume-Uni, la BoE a remonté ses taux de 25bp à 5,5%, niveau qu'elle qualifie de restrictif. Concernant les performances en Europe, les secteurs de l'énergie (grâce à la poursuite du rebond du prix du baril), des matières premières, des médias, et des banques ont progressé, alors que les secteurs de croissance (technologie, consommation), cycliques (industrie) et sensibles au coût du financement (notamment les valeurs liées à la transition énergétique et aux énergies renouvelables) ont nettement baissé. En Europe, les actions du secteur Immobilier ont baissé de 3,6% en euro sur le mois (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les plus forts replis ont concerné les foncières de self-stockage au Royaume-Uni (révision en baisse du taux d'occupation par Safestore), la Belgique (santé, entrepôts). Les cours ont mieux résisté au niveau des foncières de bureaux et diversifiés en Suisse, en France, et pour certaines foncières de centres commerciaux. Les foncières du Royaume-Uni ont baissé de 2,9% en devise locale; les valorisations

sur le marché de l'investissement direct en août (indice CBRE UK) montrent une poursuite des baisses de valeurs dans les bureaux et les commerces, et une hausse pour les entrepôts ; les loyers progressent pour les bureaux et les entrepôts. Sur un an, les valeurs en capital sont en baisse de 18%, et les loyers en hausse de 3,6%. Des hausses ont néanmoins été enregistrées par les foncières allemandes, liées en partie à la réduction de positions vendeuses et de nouvelles de marché (cessions d'actifs récents par Adler en Allemagne, SBB en Suède; présentations de mesures gouvernementales en faveur des promoteurs de logement, et de subventions pour la transition énergétique des bailleurs ; journée de présentation aux investisseurs par Vonovia, rassurante sur la croissance des loyers, et sur les refinancements de dette à échéance 2024, mais dans l'attente de la réalisation des cessions d'actifs prévues).Sur le mois, le Fonds est en baisse de 4%. La performance a souffert des positions en foncières de santé, d'entrepôts et de self-stockage (Royaume-Uni, Belgique), et de l'absence de positions dans des titres très endettés en Suède et en Allemagne qui ont rebondi. Les foncières d'Europe Continentale restent privilégiées (France, Belgique, Espagne, Pays-Bas) au niveau des foncières d'entrepôts, bureaux « prime », santé, centres commerciaux. Les foncières de bureaux et diversifiées sont sous-pondérées en Suède ; le Royaume-Uni est sous-pondéré sur les petites et moyennes capitalisations mais surpondéré sur les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées); l'Allemagne est légèrement sous-pondérée sur les foncières diversifiées et de logement. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Octobre 2023
En Octobre les marchés actions ont corrigé sous le double effet d'une saison de résultats du troisième trimestre faisant état d'un ralentissement de la demande dans nombre de secteurs (autos, luxe, volume de nouveaux prêts bancaires, baisse d'activité dans le domaine des énergies renouvelable et de la construction, déception sur le secteur des semi-conducteurs.) et de la poursuite de la tension sur les taux longs qui ont atteint au plus haut en cours de mois 5% aux Etats-Unis et 3% en Allemagne, puis se sont repliés. L'indice MSCI World cède ainsi 2.90% en dollar, le S&P500 2.1% et les indices européens et asiatiques entre 3 et 5%. Sur le front géopolitique, si des signaux d'aversion au risque se sont manifestés mi-octobre lors du début du conflit israélien, les craintes restent pour l'instant contenues du côté des investisseurs. Le Brent termine le mois en baisse de 7% à 81$. Du côté des banques centrales, la BCE conserve sa politique avec un maintien de son taux d'intérêt des dépôts inchangé à +4% sur la base d'une inflation qui ralentit et atteint +4.3% en septembre (vs +5.2% le mois précédent) mais qui reste toujours supérieure aux objectifs de 2%. La FED n'a également pas cessé de réaffirmer son objectif de ramener l'inflation à +2% face à une inflation jugée encore trop élevée (+3,7% Yoy en septembre). Les toutes dernières données sur le marché de l'emploi américain font état d'une normalisation, ramenant un peu d'accalmie sur les marchés de taux en fin de mois. En Europe, les actions du secteur Immobilier ont baissé de 3,5% en euro sur le mois (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Parmi les plus forts replis, on retrouve à nouveau les sociétés les plus endettées notamment en Allemagne et Suède, même si elles ont rebondi au cours de la dernière semaine. Les foncières suisses sont restées bien orientées à +2%, et les foncières en France et en Espagne ont limité la baisse à moins de 2%. Les résultats trimestriels publiés ont été dans l'ensemble en ligne ou supérieurs aux attentes sur le plan opérationnel, notamment pour les bureaux et les centres commerciaux, grâce à la croissance des loyers provenant de l'indexation en Europe Continentale. Plusieurs sociétés en ont profité pour réaliser des émissions d'actions de taille limitée (Cofinimmo, Catena, Big Yellow). La note de crédit des foncières de logement allemandes de Moody's a donné lieu à une dégradation d'un cran pour LEG, à un maintien pour Vonovia ; la baisse des valeurs des actifs est attendue, en ralentissement, de 5 à 8% sur la période de fin juin 2023 à fin juin 2024. Les sociétés doivent poursuivre les cessions d'actifs pour réduire leur levier, dans un marché de l'investissement encore peu actif. Concernant les M&A, le secteur de la logistique en Belgique a bénéficié d'une offre d'achat sur Intervest Offices & Warehouses à 5% de décote sur la valeur d'actif. Sur le mois, le Fonds est en baisse de 3,88%. La sous-pondération du Royaume-Uni et de la Suède, ont eu un impact positif ; à l'inverse, la Suisse (sous-pondérée) et l'Allemagne (LEG) ont contribué négativement. Les foncières d'Europe Continentale restent privilégiées (France, Belgique, Espagne, Pays-Bas) au niveau des foncières d'entrepôts, bureaux « prime », santé, centres commerciaux. Les foncières de bureaux et diversifiées sont sous-pondérées en Suède ; le Royaume-Uni est sous-pondéré sur les petites et moyennes capitalisations mais surpondéré sur les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées); l'Allemagne est légèrement sous-pondérée sur les foncières diversifiées et de logement. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Novembre 2023
Novembre 2023 restera dans l'histoire des marchés financiers comme l'un des meilleurs mois en termes de performance pour les obligations et les actions. La publication de bons chiffres d'inflation des deux côtés de l'Atlantique pour Octobre, ainsi que la révision en légère baisse des plans d'émissions d'obligations longues du Trésor américain ont notamment agi comme un puissant déclencheur sur des marchés obligataires qui étaient survendus. Les taux à 10 ans US et allemand se détendent ainsi de respectivement 60 et 36bp, alors que le dollar reflue de 2.9% contre euro. Interprétant ces mouvements comme la confirmation de la fin du cycle de resserrement monétaire des banques centrales et d'un atterrissage en douceur des économies développées, les actifs risqués ont aussi fortement rebondi. Le MSCI World progresse de 9.4% en usdollar, le S&P500 de 9%, le MSCI Europe de 6.4% en euro. Les marchés actions chinois ont été les seuls à ne pas participer au rallye. En Europe, les actions du secteur Immobilier ont fortement rebondi de 13,9% en euro sur le mois (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les titres les plus sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ont enregistré les meilleures performances, notamment les foncières suédoises diversifiées à +23% et les foncières de logement allemandes à +16%. Ces dernières ont également bénéficié de l'annonce par Vonovia de la réalisation de cessions d'actifs de 1.7MdsE qui complètent le programme prévu sur l'année 2023. Le Royaume-Uni, l'Espagne, les actifs industriels et le self-stockage ont performé en ligne avec le secteur. A l'inverse, la Suisse (foncières diversifiées), les Pays-Bas, la Belgique et la France (foncières de centres commerciaux, de santé, de bureaux et diversifiées) ont sous-performé. Les résultats trimestriels publiés ont été dans l'ensemble en ligne ou supérieurs aux attentes sur le plan opérationnel, notamment pour les bureaux et les centres commerciaux, grâce à la croissance des loyers provenant de l'indexation en Europe Continentale. En revanche, les valeurs d'actifs n'ont pas été significativement revues en baisse ; l'ajustement devrait se faire sur les publications de fin d'année. Quelques sociétés d'entrepôts et de self-stockage ont réalisé avec succès des émissions d'actions de taille limitée pour financer la croissance des investissements (Shurgard, Montea, WDP, Sagax).Sur le mois, le Fonds est en hausse de 13,27%. La performance relative a été positive au Royaume-Uni, en Suisse, et en Allemagne, négative en France (centres commerciaux et bureaux), et en Suède (sous-pondération du pays). Les foncières d'Europe Continentale restent privilégiées (France, Belgique, Espagne, Pays-Bas) au niveau des foncières d'entrepôts, bureaux « prime », santé, centres commerciaux. Les foncières de bureaux et diversifiées sont sous-pondérées en Suède ; le Royaume-Uni est sous-pondéré sur les petites et moyennes capitalisations mais surpondéré sur les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées); l'Allemagne est légèrement sous-pondérée sur les foncières diversifiées et de logement. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Décembre 2023
En décembre l'ensemble des actifs financiers a poursuivi sa marche en avant, clôturant une séquence de deux mois parmi les plus fortes de l'histoire pour les indices diversifiés standards actions/obligations. Après avoir favorablement accueilli en novembre les bons chiffres d'inflation d'octobre, les taux d'Etat nord-américains et européens se sont de nouveau nettement détendus (10 ans US et allemand -45 et 42bp) en réponse à une réunion mensuelle de la Fed ouvrant plus nettement la porte à des baisses de taux courts courant 2024. Si la BCE est restée beaucoup plus prudente dans sa communication, les marchés intègrent néanmoins désormais 6 à 7 baisses de taux des deux côtés de l'Atlantique pour 2024. Pour les marchés d'actions, les cours ont progressé de 4,5% aux Etats-Unis pour le S&P500, et de 3.7% pour le MSCI Europe. En Europe, les tendances du mois précédent se sont poursuivies et les actions du secteur Immobilier sont à nouveau en forte hausse de 10,5% en euro sur le mois (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les titres les plus sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ont enregistré les meilleures performances, notamment les foncières suédoises à +19% et les foncières allemandes à +11%. La performance des foncières françaises, du Royaume-Uni, de Belgique, et d'Espagne a été comprise entre 9.8% et 8%. A l'inverse, la Suisse (foncières diversifiées), et les Pays-Bas (centres commerciaux) ont nettement sous-performé. Par type d'actifs, on trouve les foncières de self-stockage à +13%, de bureaux, diversifiées, logement et entrepôts à +10%. Les sociétés ont également bénéficié d'une détente du marché du crédit, qui a permis des émissions obligataires à des taux moins élevés qu'il y a quelques mois pour plusieurs foncières, notamment Covivio et Unibail, qui a également cédé un actif. Concernant les nouvelles de sociétés, l'annonce par la foncière-développeur VGP d'une JV avec un asset manager suédois a rassuré sur l'intérêt des investisseurs pour les actifs industriels en Europe Continentale. Quelques sociétés ont réalisé avec succès des émissions d'actions de taille limitée pour financer la croissance des investissements (Wereldhave) ou réduire le taux d'endettement (Xior).Sur le mois, le Fonds est en hausse de 9,84%. La performance relative a été positive au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique et en Allemagne, négative en France (centres commerciaux et bureaux), et en Suède (sous-pondération du pays). Les foncières

d'Europe Continentale restent privilégiées (France, Belgique, Espagne, Pays-Bas) au niveau des foncières d'entrepôts, bureaux « prime », santé, centres commerciaux. Les foncières de bureaux et diversifiées sont sous-pondérées en Suède ; le Royaume-Uni est sous-pondéré sur les petites et moyennes capitalisations mais surpondéré sur les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées); l'Allemagne est légèrement sous-pondérée sur les foncières diversifiées et de logement. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Janvier 2024
Après une première semaine négative, les marchés d'actions globaux se sont redressés pour terminer le mois en hausse assez sensible, plusieurs grands indices enregistrant de nouveaux records historiques. En Europe, l'indice MSCI a progressé de 1,6%. Par secteur, les valeurs de technologie, médias, luxe, loisirs ont surperformé, alors que les matières premières, la distribution, les services publics, et l'immobilier ont sous-performé. En Janvier, la tendance à la désinflation s'est confirmée partout dans le monde. Calculés sur les 6 derniers mois les indicateurs se rapprochent de la cible de 2% de la Fed et de la BCE. Cette détente n'est pour le moment pas remise en cause par le rebond des frais de transport maritimes lié aux tensions en Mer Rouge. Aux Etats-Unis, les données de consommation et de croissance ont de nouveau surpris par leur vigueur. Si le marché de l'emploi demeure par ailleurs résilient, des signes de ralentissement modérés apparaissent néanmoins. Ceci devrait inciter la Fed à attendre davantage avant d'infléchir sa politique monétaire, même si le pivot semble aujourd'hui acté. En Europe, l'activité économique est demeurée décevante en Allemagne, notamment au niveau de ventes au détail lors de la période de Noel. La BCE a maintenu ses taux directeurs. Le taux de dépôt reste à 4.0%, son plus haut niveau depuis la création de l'euro en 1999, atteint en septembre 2023 après dix relèvements consécutifs. C. Lagarde estime qu'au-delà des chiffres d'inflation, les données de croissance des salaires qui sortiront le jour de la conférence de la BCE d'avril seront clé pour décider d'une éventuelle baisse des taux de -25pbs, qui pourrait finalement être seulement annoncée lors de la réunion du 6 juin. Les marchés obligataires ont légèrement corrigé après leur forte détente en fin d'année. Le 10 ans US progresse de 3bp et le 10 ans allemand de 14bp. En Europe, après deux mois de forte hausse des cours, les actions du secteur Immobilier ont baissé de 2,9% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe), en raison du décalage dans le temps des anticipations de baisse des taux des banques centrales, et de la légère remontée des taux longs. Par type d'actifs, ce sont les foncières de bureaux qui ont le plus baissé. La localisation des actifs, la qualité des locataires, l'étiquette énergétique, et les services associés à l'immeuble, ainsi que le taux d'endettement des sociétés, restent des éléments discriminants dans cette phase de révision en baisse des valeurs. Les foncières diversifiées en Suède, les foncières de santé, et de self-stockage ont également sous-performé. A l'inverse, la baisse a été légère pour les foncières de logement, d'entrepôts, et de centres commerciaux. Deux opérations de M&A ont été annoncées au Royaume-Uni, notamment la fusion de LondonMetric et LXI Reit. En France, Klepierre s'est associé à Sofidy pour acheter le centre commercial O Parinor, précédemment détenu par Hammerson. Le marché du crédit a également été actif avec des émissions d'obligations corporate notamment par Vonovia. Sur le mois, le Fonds est en baisse de 2,7%. La performance relative a été positive en Suède, Allemagne, Finlande, Autriche, France, négative en Belgique, Espagne, Suisse. En Europe Continentale, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts, centres commerciaux; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Février 2024
La hausse des marchés actions s'est accélérée au mois de février (MSCI World +4.6%, MSCI Europe +1.94%), toujours tirée par les mêmes thématiques (consommation discrétionnaire, technologie, et industrie). Depuis le changement de tonalité de la Fed début novembre, les investisseurs se sont concentrés sur la dynamique des bénéfices qui a été le principal moteur des rendements des actions individuelles durant la période, en particulier aux Etats-Unis. En Février, les statistiques d'inflation ont continué à être un déterminant majeur des marchés obligataires. Pour la première fois depuis la mi-2023 une publication d'inflation mensuelle nord-américaine (CPI de janvier) est ressortie au-dessus des attentes du consensus, entamant au passage quelque peu la confiance des marchés dans un retour rapide sur la cible des 2% de la Fed. Couplé à des chiffres économiques pointant de nouveau la bonne tenue de la croissance américaine, cela s'est traduit par une forte

correction des anticipations de baisses de taux sur 2024 (passage de 6 baisses à 3) et une sous-performance des maturités courtes obligataires (2 ans US +41bp, 10 ans US +34bp). Malgré une dynamique de croissance européenne toujours relativement morose, notamment en Allemagne, les taux européens ont emprunté le même chemin (2 ans allemand +47bp, 10 ans allemand +25bp).En Europe, la remontée des taux a à nouveau entraîné une forte baisse des cours des actions du secteur Immobilier de 7,75% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Par type d'actifs, ce sont les foncières de centres commerciaux qui ont le mieux résisté, en baisse de 3%, grâce à des publications de résultats du dernier trimestre en ligne ou supérieurs aux attentes, notamment pour Klepierre, et des baisses de valeurs d'actifs contenues, et un retour à la distribution d'un dividende pour l'exercice 2023 pour Unibail. Les foncières suisses de bureaux et diversifiées ont également mieux résisté à -4,7%. Au Royaume-Uni, les cours baissent de 7%, avec une performance meilleure ou en ligne pour le logement, les entrepôts et la logistique, qui ont bénéficié des publications du 4ème trimestre. A signaler également la hausse des petites foncières ; en effet, plusieurs rapprochements potentiels entre foncières d'entrepôts ont été annoncés, notamment celui de Tritax big box avec UKCM. Par ailleurs, le leader du secteur, Segro, a réalisé une augmentation de capital de 900M£ bien accueillie par le marché pour investir dans son pipeline de développement et potentiellement dans des acquisitions d'actifs. Parmi les plus fortes baisses, on trouve la Belgique (foncières de santé et d'entrepôts), et l'Allemagne (foncières de logement et diversifiées), ainsi que les foncières de bureaux (France, Espagne, Royaume-Uni, Suède). Pour les bureaux, la baisse des valeurs d'actifs a été plus forte qu'attendue au dernier trimestre, et l'écart entre zones centrales et zones périphériques s'est accentué. La localisation des actifs, la qualité des locataires, l'étiquette énergétique, et les services associés à l'immeuble, ainsi que le taux d'endettement des sociétés, restent des éléments discriminants dans cette phase de révision des valeurs. En février, le Fonds est en baisse de 8,27%. La performance relative négative provient de la Suisse (sous-pondération), de la France (Gecina, Carmila), de la Belgique (Aedifica), du Royaume-Uni (Tritax big box). En Europe Continentale, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts, centres commerciaux ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Mars 2024
Les marchés actions ont à nouveau monté au mois de mars (MSCI World +3.4%, MSCI Europe +3.9%), toujours soutenus par un scenario alliant bonne tenue de la croissance économique et perspectives de baisse des taux. Au niveau des banques centrales, statu quo pour la FED et la BCE pour le mois de mars. Les deux banques affirment que leurs décisions futures seront basées sur l'évolution des indicateurs économiques et du taux d'inflation. Malgré des données d'inflation plus élevées qu'attendues en début d'année, le discours du président de la Fed a été accommodant. Les commentaires de la BCE indiquent qu'une réduction des taux est probable en juin. En Suisse, la BNS a été la première à baisser ses taux. Bien que la Banque du Japon ait finalement abandonné les taux d'intérêt négatifs, les conditions monétaires sont restées laxistes, avec des taux zéro et un yen faible. Par ailleurs, les indicateurs de croissance aux Etats-Unis restent globalement au vert, avec un marché du travail toujours solide, tandis que l'ISM manufacturier est passé en zone d'expansion (> 50). Ceux-ci ont occulté les signaux plus mitigés envoyés par des ventes au détail en février et un ISM services en mars plus faibles qu'attendus. Dans ce contexte, le rallye de marché, qui jusqu'en février était encore très axé sur la technologie aux Etats-Unis s'est progressivement étendu aux actions en Europe et au Japon. D'un point de vue sectoriel, certes le secteur des semi-conducteurs continue de surperformer, mais le relais est aussi pris par des secteurs cycliques jusque-là en retard tels que l'énergie, les matériaux, et les financières. Dans ce contexte, les taux des emprunts d'Etat à 10 ans se sont contracté en zone euro et au Royaume-Uni.En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont en hausse de 8,47% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe), inversant la tendance de début d'année. Ce sont les foncières les plus sensibles aux taux qui ont le mieux performé (Suède, logement en Allemagne), ainsi que l'Espagne (bureaux et diversifiées), la France (bureaux, entrepôts, diversifiées, et centres commerciaux), le Royaume-Uni (commerces, entrepôts, bureaux), la Belgique (commerces, entrepôts). A l'inverse, les foncières suisses ont sous-performé, de même que les foncières de self-stockage et de santé. Les publications de résultats se sont poursuivies sans grandes surprises, de même que les publications de baisse des valeurs d'actifs à fin 2023. En Allemagne, la reprise du paiement d'un dividende a été saluée pour LEG Immobilien alors que pour Vonovia le changement de méthode de calcul réduisant le dividende a été reçu négativement. Les investisseurs restent également dans l'attente d'une concrétisation des ventes de logements prévues cette année, alors que les transactions restent pour l'instant limitées. Les sociétés cotées ont également bénéficié d'une poursuite de la

détente sur le marché du crédit corporate. En termes de M&A, au Royaume-Uni, la fusion Londonmetric - LXI a été réalisée, et un accord de fusion a été trouvé entre la foncière d'entrepôts Tritax big box et UKCM. En Suède, le Fonds a participé à l'augmentation de capital de la foncière d'entrepôts Catena pour financer ses acquisitions et développements. En mars, le Fonds est en hausse de 8,14%. La performance relative négative provient de la Suède (sous-pondération) et du Royaume-Uni (absence de commerces, sous-performance de la foncière de logement étudiant Unite group), alors que la contribution relative a été positive en Suisse (sous-pondération) et en Allemagne (foncière de logement LEG Immobilien surpondérée) et en Espagne (Merlin properties). En Europe Continentale, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts, centres commerciaux ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Avril 2024
En avril, les marchés financiers ont connu une période difficile. Une combinaison de données d'inflation élevées aux États-Unis et d'un PIB américain du premier trimestre, bien que faible à première vue, montrant une demande intérieure privée résiliente, a alimenté les craintes du marché selon lesquelles les banques centrales ne vont pas assouplir leur politique monétaire aussi rapidement qu'espéré précédemment. Les marchés ont réagi négativement, avec une baisse de 3,7% de l'indice MSCI World. Malgré cette correction, les marchés actions demeurent significativement au-dessus des creux atteints en octobre 2023. Aux États-Unis, les perspectives d'une baisse des taux de la Fed au cours du premier semestre 2024 ont été assombries par des données sur l'inflation décevantes, marquant le troisième mois consécutif d'une inflation core plus élevée que prévu. Cette évolution a entraîné un retournement de l'optimisme du marché, avec une vision des investisseurs de plus en plus prudente. Cependant, malgré des signaux économiques mitigés, tels qu'une croissance solide des emplois non agricoles et des ventes au détail, les résultats des entreprises ont dépassé les attentes, ce qui a soutenu en partie les marchés. En zone euro, les chiffres de l'inflation étaient conformes ou inférieurs aux attentes, ce qui a suscité l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt plus tôt dans l'année. Dans un mois difficile pour les marchés, les actions européennes ont surperformé leurs homologues américaines. Les marchés émergent ont terminé le mois sur une note positive en hausse de 0,5%, avec une reprise notable en Chine. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont en baisse de 1,93% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Dans un premier temps, les cours ont reculé en lien avec les révisions des anticipations de baisse des taux de la Fed, puis ils se sont repris. A noter des performances positives pour les foncières en France à +3% grâce aux publications de résultats. Dans ce contexte, les foncières suédoises ont à nouveau fait partie des plus fortes baisses à -7%. Le Royaume-Uni est en baisse de 2,9% en euro. L'Allemagne est en légère baisse à -0,3%. Par secteur, les actifs industriels et logistiques (Royaume-Uni et Benelux) baissent de 4,8%, les foncières de bureaux et diversifiées (Suède, Royaume-Uni) baissent de 4,9%. A l'inverse, les cours des foncières de centres commerciaux sont en hausse de 2,7%, notamment en France (Unibail, Klepierre, Carmila). Parmi les foncières de bureaux, la foncière française Gecina et la foncière diversifiée Covivio, qui a annoncé la cession de logements en Allemagne ont fait partie des meilleures performances. En Espagne, c'est la foncière diversifiée Merlin Properties qui a progressé en lien avec ses ambitions de diversification de ses investissements dans les actifs de data centres. En Belgique, les foncières de santé se sont également reprises (Aedifica). Les foncières de logement en Allemagne ont terminé le mois en hausse pour TAG et LEG, en légère baisse pour Vonovia qui a annoncé des cessions d'actifs à Berlin à la municipalité et confirmé son attente d'un point bas des valorisations en cours d'année et sa confiance dans les hausses de loyers. Dans le self-stockage, la foncière Shurgard a baissé suite à l'annonce de l'acquisition au Royaume-Uni de Lok'nStore, alors que les cours ont progressé au Royaume-Uni. En avril, le Fonds est en baisse de 1,29%. La performance relative positive provient de la Suède (sous-pondération), et des positions en France, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, et des choix au Royaume-Uni. En Europe Continentale, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts, centres commerciaux ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Mai 2024
Les marchés européens clôturent le mois de mai en hausse, avec le MSCI Europe qui affiche une performance de +3.26%, grâce aux anticipations de baisse de taux de la BCE, combinées à une deuxième partie de saison de résultats solides. Aux Etats-Unis, malgré de nouvelles incertitudes sur la politique monétaire, le S&P 500 affiche une performance de +4.80% sur le mois, soutenu, entre autres, par First Solar (+54.15%) qui a publié de bons résultats T1 24, et qui profite de son exposition indirecte à l'intelligence artificielle (par la croissance future de la demande d'électricité) et surtout NVidia (26.89%), grâce à la publication de ses résultats T1 au-dessus des attentes. Sur le plan économique, en zone Euro, le PIB T1 24 a été confirmé en croissance de +0.3% et la Commission européenne a maintenu ses prévisions de croissance pour 2024 (+0.8%) et 2025 (+1.5%), et l'inflation est ressortie en hausse pour le mois de mai (IPC +2.6%). Aux Etats-Unis, la croissance dans le secteur privé a accéléré en mai, avec un indice PMI composite à 54.4, porté par des performances robustes dans les services à 54.8 et l'industrie à 50.9. La croissance du PIB au T1 24 a été revue à la baisse à +1.3% au lieu de +1.6%, selon la deuxième estimation publiée par le département du Commerce. Cette correction reflète notamment une révision à la baisse des dépenses de consommation. Enfin, selon l'indice PCE, l'inflation est restée stable en avril à +2.7% YoY, et +0.3% MoM, en ligne avec les attentes. Du côté des banques centrales, de nombreux gouverneurs de la BCE se sont exprimés au cours du mois, en faveur d'une première baisse des taux lors de la réunion du 6 juin. Les membres du conseil des gouverneurs sont toutefois moins unanimes quant à la possibilité d'une deuxième baisse des taux lors de la réunion du mois de juillet, soulignant notamment que la dernière ligne droite dans la course à la désinflation est la plus difficile. De son côté, la Fed a maintenu ses taux inchangés, arguant un manque de progrès significatif dans la lutte contre l'inflation. En Suède, la Riskbank a abaissé son taux directeur principal pour la première fois en huit ans à 3.75%.Du côté des secteurs, les secteurs de la technologie (+9.1%) et des services financiers (+7%) surperforment le MSCI Europe, à l'inverse de l'Energie et des Softwares. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont en hausse de 5,41% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les foncières de la zone euro (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, France), les foncières en Suède, et le Royaume-Uni ont bien performé, alors que les cours ont peu varié en Suisse, Finlande, Autriche, Irlande. Par secteurs, le self-stockage au Royaume-Uni a bien réagi aux publications de résultats de Big Yellow ; les foncières diversifiées et de bureaux ont également surperformé, notamment au Royaume-Uni, avec une communication des sociétés optimiste quant à l'atteinte d'un point bas des valorisations dès à présent ou d'ici la fin de l'année selon les types d'actifs (augmentation de capital annoncée par Great Portland pour financer son pipeline et pouvoir investir de façon opportuniste sur des points bas). Dans les centres commerciaux également, Land Securities envisage des acquisitions sur des niveaux de taux de capitalisation en stabilisation autour de 8% et Klépierre a annoncé l'acquisition d'un centre commercial à Rome à un taux de capitalisation de 8,5%. En Europe, les foncières d'entrepôts ont également été bien orientées ; le marché locatif et celui de l'investissement restent actifs sur ce segment. Les sociétés poursuivent la réduction de leur levier financier par cessions d'actifs ou par augmentation de capital réservée avec apport d'actif comme l'a annoncé Inmobiliaria Colonial en Espagne, avec comme partenaire Criteria Caixa qui apporte des actifs de bureaux et logements. Enfin, le développement de datacenters à des rendements attractifs est mis en avant par Merlin Properties et Segro en tant que relais de croissance potentiel. En mai, le Fonds est en hausse de 5,66%. La performance relative positive provient de la France (centres commerciaux et bureaux), de la Suisse sous-pondérée, des choix au Royaume-Uni, et de la Belgique (entrepôts) ; la sous-pondération de la Suède a eu un impact négatif. En Europe Continentale, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts, centres commerciaux ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Juin 2024
Les marchés actions mondiaux s'inscrivent une nouvelle fois en hausse, avec un MSCI World qui progresse de 3.4%. Les performances régionales ont néanmoins été contrastées ce mois-ci avec des Etats-Unis en hausse de 4.7% alors que l'Europe et Hong Kong baissent respectivement de 1% et 5.2%. La France notamment perd 6.3%. La mauvaise performance de l'Europe, et de la France en particulier, est liée à la dissolution de l'assemblée nationale française par Emmanuel Macron suite au mauvais score de son parti lors des élections parlementaires européennes. La perspective d'une nouvelle assemblée qui pourrait faire la part belle aux partis d'extrême gauche et d'extrême droite, a inquiété les marchés (risques pour la croissance économique, la trajectoire budgétaire, et la solidité de l'Union Européenne). Dans ce contexte, l'écart de taux

entre les obligations d'Etat 10 ans en France et en Allemagne a atteint des sommets depuis 2012 à 85 bps contre 50bps précédemment. Aux Etats-Unis, les chiffres d'inflation de mai en baisse ont rassuré les investisseurs. Plusieurs Banques Centrales ont baissé leurs taux directeurs : BCE (zone euro), Suisse, Canada. Par ailleurs, la forte performance des Etats-Unis, de Taiwan et de la Corée du Sud a été portée par le secteur de la technologie, qui, malgré des valorisations tendues et des attentes élevées, continue d'offrir de fortes perspectives de croissance liées au cycle d'investissement IA (Intelligence Artificielle).En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont en baisse de 3,42% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les cours des foncières ont particulièrement baissé dans la zone Euro à -7%. En effet, le 7 juin , la Banque Centrale a baissé ses taux directeurs comme anticipé au cours des dernières semaines, mais a légèrement relevé ses prévisions d'inflation, et n'a pas donné d'indication précise pour la suite. Ceci a entraîné des prises de bénéfices. Par la suite, les foncières françaises ont souffert du contexte électoral. A l'inverse, en euro, les foncières suisses ont progressé de près de 3%, les foncières suédoises ont baissé de -0.3% et celles du Royaume-Uni de -1.8%. Par type d'actifs, le self-stockage, les centres commerciaux, le logement, et les bureaux ont fait partie des plus fortes baisses, alors que les foncières diversifiées, les entrepôts, et la santé ont mieux résisté. Au Royaume-Uni, après de nombreux mois en baisse, les indices CBRE de mai concernant le marché direct ont été en légère hausse de 0.2% (hausse pour les entrepôts et les commerces, baisse pour les bureaux) pour les valeurs d'actif, et de 0.3% pour les loyers. En juin, le Fonds est en baisse de 4,7%. La performance relative négative provient de la surpondération de la zone euro, en particulier de la France (centres commerciaux et bureaux), de la Suisse et de la Suède sous-pondérées, des choix au Royaume-Uni (sous-pondération des petites valeurs). En Europe Continentale, la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts, centres commerciaux ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Juillet 2024
Les marchés européens clôturent le mois de juillet en hausse de +1.17% pour l'indice MSCI Europe. Bien que l'incertitude politique en France n'ait pas été dissipée à l'issue des élections législatives, l'absence de majorité au parlement semble avoir rassuré les investisseurs (CAC 40 +0.70% sur le mois). Au Royaume-Uni, le parti travailliste, a remporté, très largement, les élections législatives, faisant ainsi de Keir Stamer le nouveau Premier ministre. La saison des publications de résultats T2/S1 affiche pour le moment des résultats mitigés et une croissance qui semble ralentir. Aux Etats-Unis, J. Biden a fini par annoncer son retrait, laissant la place à l'actuelle Vice-Présidente Kamala Harris. D'après les sondages les plus récents, elle semble avoir plus de chances de battre D. Trump que n'en avait J. Biden. Aux Etats-Unis toujours, les marchés ont connu une forte augmentation de la volatilité en juillet, notamment à cause de l'apparition d'inquiétudes autour du secteur de la Tech, qui porte les marchés depuis plus d'un an. La dernière séance du mois a toutefois fait basculer le S&P 500 en territoire positif à +1.13%. A fin juillet, au vu de l'évolution favorable de l'inflation, les marchés anticipent au moins 2 baisses de taux sur le reste de l'année de la part de la BCE et de la Fed, qui n'ont pas bougé ce mois-ci. Du point de vue sectoriel, les services aux collectivités, les financières et l'immobilier surperforment le marché tandis que les secteurs de la tech, du luxe et de l'énergie sous performent. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont en hausse de 3,68% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Le secteur a bénéficié de la baisse des taux des emprunts d'Etat à 10 ans de 25 bps en France, 20 bps en Allemagne et 15 bps au UK, ainsi que de la baisse de 37 bps des taux des crédits corporate du secteur. Les premières publications de résultats de fin de trimestre ont également eu un effet positif, en particulier pour les foncières françaises de centres commerciaux Mercialys, Klepierre, Carmila, ainsi que Gecina, qui a fait état d'une stabilisation des valeurs des bureaux parisiens, et Covivio diversifiée dans les bureaux, le résidentiel allemand, et les hôtels. A l'inverse, la promotion immobilière, et la poursuite de la baisse des valeurs en périphérie de Paris ont pénalisé Icade, et Unibail a baissé après avoir revu en hausse de 30% les coûts du développement de Hambourg (centre commercial et autres actifs). Les foncières de résidentiel allemand LEG et Vonovia ont progressé de presque 7%. En Espagne, la foncière Merlin properties a émis des actions nouvelles représentant 20% de son capital pour financer son programme d'investissement dans l'activité de data centres, qui est appelée à représenter une part croissante des actifs. Au Royaume-Uni, les cours sont en hausse de 4% grâce à une hausse des foncières spécialisées notamment Unite qui a émis des actions pour financer ses développements de logement étudiant, Tritax Big Box dans la logistique, et les foncières de self-stockage. Les valeurs d'actif à fin juin publiées par CBRE indiquent une tendance qui redevient positive pour les actifs industriels et les centres commerciaux, alors qu'elles baissent pour les

bureaux. En juillet, le Fonds est en hausse de 3,65% en ligne avec le secteur. La performance relative a été positive en France, en Allemagne, et en Espagne ; négative au Royaume-Uni, au Benelux et en Suède. Le Fonds a participé aux placements de Unite et Merlin Properties. En Europe Continentale, la France, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts et centres commerciaux ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS FONCIER et de son benchmark s'établissent à :
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - I (C) en devise EUR : 13,67%.
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (C) en devise EUR : 13,10%.
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D) en devise EUR : 13,09%.
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - PERI (C) en devise EUR : 13,09%.
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (C) en devise EUR : 14,30%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	12 132 664,66	16 137 463,84
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	4 043 328,96	8 749 709,26
VONOVIA SE	1 666 591,06	10 051 289,57
SEGRO PLC	1 844 673,11	4 910 139,14
PSP SWISS PROPERTY	1 124 471,58	4 965 289,70
LEG IMMOBILIEN SE	621 376,73	5 244 185,80
CASTELLUM AB	1 754 111,81	3 698 232,84
LAND SECURITIES GROUP PLC	1 236 635,88	3 725 069,43
GECINA SA		4 619 783,05
KLEPIERRE	258 416,23	4 348 430,71

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2024
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	30,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	10,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable
(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

o Prêts de titres :

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 9 477 709,22

o Change à terme :

o Future : 9 477 709,22

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :
- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 8,84.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :
- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :
- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :
- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».
Les objectifs de ces comités sont les suivants :
- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire
La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel
Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires [(1)]) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

[(1)] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt
Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

▪ Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

▪ Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2]. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :
- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :
- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[4],

[1] Sources Amundi Décembre 2023
[2] Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr
[3] Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi
[4] Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

- armes chimiques et biologiques[5],
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[6].

Exclusions sectorielles :
- **armement nucléaire**,
- **charbon thermique**[7],
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)**[8],
- **tabac** *(produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).*

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- *Charbon thermique*

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :
- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[9].

- *Hydrocarbures non conventionnels*

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :
- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- *Tabac*

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

[5] Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972
[6] Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles
[7] Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté
[8] Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste
[9] Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

Amundi exclut :
- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- *Armement nucléaire*

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :
- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.amundi.com (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 juillet 2024

AMUNDI ACTIONS FONCIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS FONCIER relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/08/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2024.10.14 10:50:57 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Bilan Actif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**106 844 759,12**	**171 096 903,62**
Actions et valeurs assimilées	**105 998 191,06**	**161 490 546,05**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	105 998 191,06	161 490 546,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**696 928,26**	**9 329 781,79**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	696 928,26	9 329 781,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**149 639,80**	**276 575,78**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 639,80	276 575,78
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**305 239,63**	**1 355 144,02**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	305 239,63	1 355 144,02
COMPTES FINANCIERS	**415 186,37**	**570 021,76**
Liquidités	415 186,37	570 021,76
TOTAL DE L'ACTIF	**107 565 185,12**	**173 022 069,40**

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Bilan Passif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	108 496 506,48	167 495 226,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 209 322,17	15 588 349,65
Report à nouveau (a)	3 528,72	3 002,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 818 922,40	-13 226 423,05
Résultat de l'exercice (a,b)	1 352 165,34	1 541 117,86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**107 242 600,31**	**171 401 273,57**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**149 639,87**	**276 575,85**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	149 639,87	276 575,85
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 639,87	276 575,85
Autres opérations		
DETTES	**172 944,94**	**1 344 219,98**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	172 944,94	1 344 219,98
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**107 565 185,12**	**173 022 069,40**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
KE EURSEK 0923		7 108 086,97
EURO STOXX 50 0923		6 788 960,00
RF EURCHF 0923		3 500 915,51
RP EURGBP 0923		8 892 089,22
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RP EURGBP 0924	2 753 917,15	
RF EURCHF 0924	3 486 956,07	
KE EURSEK 0924	2 747 036,00	
EURO STOXX 50 0924	489 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Compte de Résultat au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 732,78	67 414,37
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 114 356,52	4 840 710,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 425,74	
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3 146 515,04**	**4 908 124,98**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 384,91	5 766,79
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**9 384,91**	**5 766,79**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 137 130,13**	**4 902 358,19**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 707 129,35	3 586 552,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**1 430 000,78**	**1 315 806,17**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-77 835,44	225 311,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**1 352 165,34**	**1 541 117,86**

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013257235 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D : Taux de frais maximum de 0.50% TTC à partir du 03/04/2024 contre 0.45% TTC auparavant.
FR0000972655 - Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D : Taux de frais maximum de 1.55% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.50% TTC auparavant.
FR0013436045 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C : Taux de frais maximum de 1.55% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.50% TTC auparavant.
FR0013252814 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC à partir du 03/04/2024 contre 0.45% TTC auparavant.
FR0012929446 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C : Taux de frais maximum de 1.05% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.00% TTC auparavant.
FR0010716332 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C : Taux de frais maximum de 1.55% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.50% TTC auparavant.

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.
Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (EPRA Europe Real Estate).

Ainsi, à compter du 02 août 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 02 août 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**171 401 273,57**	**184 971 945,26**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 409 673,66	35 956 410,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-81 073 502,59	-11 569 525,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 827 517,61	2 656 619,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 344 224,67	-16 204 680,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	658 646,77	3 601 670,14
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-519 788,89	-1 115 517,27
Frais de transactions	-230 276,92	-283 673,06
Différences de change	231 036,05	-2 250 911,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	27 431 596,45	-23 213 895,70
Différence d'estimation exercice N	*-1 472 478,06*	*-28 904 074,51*
Différence d'estimation exercice N-1	*28 904 074,51*	*5 690 178,81*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-309 656,85	-1 102 266,74
Différence d'estimation exercice N	*-46 027,36*	*263 629,49*
Différence d'estimation exercice N-1	*-263 629,49*	*-1 365 896,23*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-669 694,66	-1 360 707,31
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 430 000,78	1 315 806,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**107 242 600,31**	**171 401 273,57**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	489 800,00	0,46
Change	8 987 909,22	8,38
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**9 477 709,22**	**8,84**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							415 186,37	0,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	415 186,37	0,39								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	34 200 102,50	31,89	12 382 172,43	11,55	6 414 356,15	5,98		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	85 742,33	0,08	75 954,30	0,07	109 289,80	0,10		
Comptes financiers	225 234,87	0,21	43 155,87	0,04	92 444,56	0,09	2 851,82	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	2 753 917,15	2,57	2 747 036,00	2,56	3 486 956,07	3,25		

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	282 981,19
	Coupons et dividendes en espèces	22 258,44
TOTAL DES CRÉANCES		**305 239,63**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	149 155,51
	Frais de gestion variable	42,18
	Autres dettes	23 747,25
TOTAL DES DETTES		**172 944,94**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**132 294,69**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D		
Parts souscrites durant l'exercice	11 761,228	1 611 716,60
Parts rachetées durant l'exercice	-64 458,560	-8 840 649,55
Solde net des souscriptions/rachats	-52 697,332	-7 228 932,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	598 195,957	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	5 551,517	1 229 825,31
Parts rachetées durant l'exercice	-12 586,290	-2 744 289,17
Solde net des souscriptions/rachats	-7 034,773	-1 514 463,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 692,488	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 000,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C		
Parts souscrites durant l'exercice	33 640,589	2 568 131,75
Parts rachetées durant l'exercice	-907 218,108	-69 411 024,80
Solde net des souscriptions/rachats	-873 577,519	-66 842 893,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	500,891	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-77 539,07
Solde net des souscriptions/rachats	-1,000	-77 539,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2024
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 302 013,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	30,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	275 121,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	10,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	949,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	382,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2024
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	128 521,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	99,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			696 928,26
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	606 976,52
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	89 951,74
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**696 928,26**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 528,72	3 002,52
Résultat	1 352 165,34	1 541 117,86
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**1 355 694,06**	**1 544 120,38**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D		
Affectation		
Distribution	1 112 644,48	689 946,89
Report à nouveau de l'exercice	3 174,12	3 839,61
Capitalisation		
Total	**1 115 818,60**	**693 786,50**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	598 195,957	650 893,289
Distribution unitaire	1,86	1,06
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**210 994,05**	**218 344,64**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	235 619,81	143 581,97
Total	**235 619,81**	**143 581,97**

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 734,10	1 063,93
Total	**1 734,10**	**1 063,93**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 974,34	1 277,86
Total	**1 974,34**	**1 277,86**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	547,21	703 149,43
Total	**547,21**	**703 149,43**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D		
Affectation		
Distribution		1 260,69
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total		**1 260,69**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		1,000
Distribution unitaire		1 260,69
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		**191,97**

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 209 322,17	15 588 349,65
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 818 922,40	-13 226 423,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-2 609 600,23**	**2 361 926,60**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		8 932 512,16
Capitalisation	-708 272,34	
Total	**-708 272,34**	**8 932 512,16**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 878 021,17	-1 380 775,15
Total	**-1 878 021,17**	**-1 380 775,15**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 077,95	-6 780,17
Total	**-10 077,95**	**-6 780,17**

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 833,40	-5 916,37
Total	**-8 833,40**	**-5 916,37**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 395,37	-5 185 892,09
Total	**-4 395,37**	**-5 185 892,09**

	31/07/2024	31/07/2023
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		8 778,22
Capitalisation		
Total		**8 778,22**

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Actif net Global en EUR	**178 574 458,74**	**208 616 606,67**	**184 971 945,26**	**171 401 273,57**	**107 242 600,31**
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D en EUR					
Actif net	137 826 290,81	150 978 171,63	115 413 758,28	85 575 258,67	88 304 961,34
Nombre de titres	770 506,873	745 948,983	693 650,605	650 893,289	598 195,957
Valeur liquidative unitaire	178,87	202,39	166,38	131,47	147,61
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3,77				
+/- values nettes unitaire non distribuées	6,31	13,50	23,92	13,72	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-1,18
Distribution unitaire sur résultat	0,83	1,33	2,00	1,06	1,86
Crédit d'impôt unitaire	0,202	0,318	0,32	0,345	(*)
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C en EUR					
Actif net	27 463 930,31	30 083 229,34	23 657 048,46	17 997 912,99	18 704 369,87
Nombre de titres	101 936,515	96 216,991	91 458,566	86 727,261	79 692,488
Valeur liquidative unitaire	269,42	312,66	258,66	207,52	234,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,27	11,00	16,08	-15,92	-23,56
Capitalisation unitaire sur résultat	1,09	2,03	3,03	1,65	2,95

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C en EUR					
Actif net	113 828,09	132 478,21	110 041,47	88 647,50	100 761,10
Nombre de titres	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000
Valeur liquidative unitaire	113,82	132,47	110,04	88,64	100,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,96	4,65	6,82	-6,78	-10,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,96	1,20	1,79	1,06	1,73
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C en EUR					
Actif net	98 550,48	114 937,92	95 910,04	77 608,90	88 705,64
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	98 550,48	114 937,92	95 910,04	77 608,90	88 705,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7 698,06	4 040,14	5 930,34	-5 916,37	-8 833,40
Capitalisation unitaire sur résultat	1 557,57	1 247,11	2 056,66	1 277,86	1 974,34
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C en EUR					
Actif net	12 972 776,67	27 193 284,65	45 599 637,99	67 586 607,67	43 802,36
Nombre de titres	129 213,756	233 398,308	473 128,333	874 078,410	500,891
Valeur liquidative unitaire	100,39	116,51	96,37	77,32	87,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,91	4,14	5,99	-5,93	-8,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,58	0,72	1,15	0,80	1,09

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D en EUR					
Actif net	99 082,38	114 504,92	95 549,02	75 237,84	
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	
Valeur liquidative unitaire	99 082,38	114 504,92	95 549,02	75 237,84	
+/- values nettes unitaire non distribuées		8 716,16	14 624,32	8 778,22	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4 854,20				
Distribution unitaire sur résultat	1 043,61		2 049,36	1 260,69	
Crédit d'impôt unitaire	110,11				
Capitalisation unitaire sur résultat		-3 309,33			

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	71 298	5 765 156,28	5,38
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	149 755	2 089 082,25	1,95
VONOVIA SE	EUR	365 287	10 377 803,67	9,67
TOTAL ALLEMAGNE			**18 232 042,20**	**17,00**
BELGIQUE				
AEDIFICA	EUR	27 198	1 599 242,40	1,49
COFINIMMO	EUR	6 431	382 322,95	0,36
MONTEA NV	EUR	18 575	1 487 857,50	1,39
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	104 452	2 619 656,16	2,44
TOTAL BELGIQUE			**6 089 079,01**	**5,68**
ESPAGNE				
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	358 137	3 778 345,35	3,52
TOTAL ESPAGNE			**3 778 345,35**	**3,52**
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	77 310	706 999,95	0,66
TOTAL FINLANDE			**706 999,95**	**0,66**
FRANCE				
ALTAREA	EUR	2 512	250 948,80	0,24
ARGAN	EUR	18 905	1 427 327,50	1,33
CARMILA	EUR	94 963	1 585 882,10	1,48
COVIVIO	EUR	53 195	2 539 529,30	2,37
GECINA SA	EUR	40 074	3 674 785,80	3,43
ICADE	EUR	41 401	852 860,60	0,80
KLEPIERRE	EUR	132 277	3 502 694,96	3,26
MERCIALYS	EUR	149 429	1 752 802,17	1,63
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	55 158	3 822 449,40	3,56
TOTAL FRANCE			**19 409 280,63**	**18,10**
IRLANDE				
IRIS RESI PROP REIT PLC	EUR	494 464	454 906,88	0,42
TOTAL IRLANDE			**454 906,88**	**0,42**
LUXEMBOURG				
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	52 842	575 977,80	0,54
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	27 203	982 028,30	0,91
TOTAL LUXEMBOURG			**1 558 006,10**	**1,45**
PAYS-BAS				
CTP NV	EUR	66 449	1 072 486,86	1,00
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	73 931	1 700 413,00	1,59
TOTAL PAYS-BAS			**2 772 899,86**	**2,59**
ROYAUME-UNI				
ASSURA PLC	GBP	905 509	437 464,73	0,41

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BIG YELLOW GROUP	GBP	137 548	1 975 584,07	1,84
BRITISH LAND CO ORD	GBP	496 653	2 426 522,35	2,26
DERWENT LONDON PLC	GBP	85 496	2 332 124,26	2,18
GRAINGER PLC	GBP	402 910	1 152 606,21	1,08
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	466 555	3 519 445,70	3,28
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	GBP	1 285 406	3 072 951,13	2,87
SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	106 253	1 017 188,50	0,95
SEGRO PLC	GBP	820 250	8 916 671,02	8,32
Supermarket Income REIT plc	GBP	714 322	630 845,24	0,58
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	1 939 848	3 810 847,46	3,55
UNITE GROUP	GBP	381 929	4 320 474,06	4,02
URBAN LOGISTICS REIT PLC	GBP	398 419	587 377,77	0,55
TOTAL ROYAUME-UNI			**34 200 102,50**	**31,89**
SUEDE				
CASTELLUM AB	SEK	325 560	3 761 590,00	3,51
CATENA AB	SEK	57 275	2 691 517,57	2,51
HUFVUDSTADEN LIB.A	SEK	48 360	540 831,39	0,50
SAGAX AB-B	SEK	119 769	2 730 495,68	2,55
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	SEK	284 084	2 657 737,79	2,48
TOTAL SUEDE			**12 382 172,43**	**11,55**
SUISSE				
PSP SWISS PROPERTY	CHF	25 069	3 089 707,21	2,88
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	35 967	3 324 648,94	3,10
TOTAL SUISSE			**6 414 356,15**	**5,98**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**105 998 191,06**	**98,84**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**105 998 191,06**	**98,84**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	5,753	606 976,52	0,57
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	0,085	89 951,74	0,08
TOTAL FRANCE			**696 928,26**	**0,65**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**696 928,26**	**0,65**
TOTAL Organismes de placement collectif			**696 928,26**	**0,65**

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0924	EUR	10	485,00	
KE EURSEK 0924	SEK	-22	-97 833,58	-0,09
RF EURCHF 0924	CHF	-28	39 243,35	0,04
RP EURGBP 0924	GBP	-22	12 077,87	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-46 027,36**	**-0,04**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-46 027,36**	**-0,04**
TOTAL Instruments financier à terme			**-46 027,36**	**-0,04**
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	CHF	-37 381,25	-39 243,35	-0,04
Appel Marge CACEIS	SEK	1 134 625	97 833,58	0,09
Appel Marge CACEIS	EUR	-485	-485,00	
Appel Marge CACEIS	GBP	-10 175,06	-12 077,94	-0,01
TOTAL Appel de marge			**46 027,29**	**0,04**
Créances			**305 239,63**	**0,28**
Dettes			**-172 944,94**	**-0,16**
Comptes financiers			**415 186,37**	**0,39**
Actif net			**107 242 600,31**	**100,00**

Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	**EUR**	**598 195,957**	**147,61**
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	**EUR**	**79 692,488**	**234,70**
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	**EUR**	**500,891**	**87,44**
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	**EUR**	**1 000,000**	**100,76**
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	**EUR**	**1,000**	**88 705,64**

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 112 644,48	EUR	1,86	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 112 644,48	EUR	1,86	EUR

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0000972655 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.
L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 340	€1 540
	Rendement annuel moyen	-86,6%	-31,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€6 290	€6 590
	Rendement annuel moyen	-37,1%	-8,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 870	€10 430
	Rendement annuel moyen	-1,3%	0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€13 540	€14 340
	Rendement annuel moyen	35,4%	7,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 14/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€442	€1 319
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,35% avant déduction des coûts et de 0,85% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	151,47 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,85 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	20,77 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010716332 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.
L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 340	€1 540
	Rendement annuel moyen	-86,6%	-31,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€6 290	€6 590
	Rendement annuel moyen	-37,1%	-8,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 860	€10 420
	Rendement annuel moyen	-1,4%	0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€13 540	€14 340
	Rendement annuel moyen	35,4%	7,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 14/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€441	€1 313
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,33% avant déduction des coûts et de 0,83% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	151,47 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,85 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	19,99 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0012929446 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.
L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 340	€1 540
	Rendement annuel moyen	-86,6%	-31,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€6 300	€6 660
	Rendement annuel moyen	-37,0%	-7,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900	€10 670
	Rendement annuel moyen	-1,0%	1,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€13 630	€14 730
	Rendement annuel moyen	36,3%	8,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 14/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€402	€1 106
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,40% avant déduction des coûts et de 1,31% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	102,72 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,85 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	29,15 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013252814 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.
L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 320	€1 510
	Rendement annuel moyen	-86,8%	-31,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€6 170	€6 570
	Rendement annuel moyen	-38,3%	-8,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 700	€10 700
	Rendement annuel moyen	-3,0%	1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€13 350	€14 790
	Rendement annuel moyen	33,5%	8,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 14/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€615	€1 162
Incidence des coûts annuels**	6,2%	2,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,64% avant déduction des coûts et de 1,36% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,83 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	47,50 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013257235 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.
L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 310	€1 510
	Rendement annuel moyen	-86,9%	-31,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€6 170	€6 420
	Rendement annuel moyen	-38,3%	-8,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 740	€11 180
	Rendement annuel moyen	-2,6%	2,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€13 350	€14 920
	Rendement annuel moyen	33,5%	8,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 20/11/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 29/01/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€614	€1 188
Incidence des coûts annuels**	6,2%	2,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,55% avant déduction des coûts et de 2,26% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,83 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	47,03 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - PERI (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013436045 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.
L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 250	€1 430
	Rendement annuel moyen	-87,5%	-32,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€5 800	€6 080
	Rendement annuel moyen	-42,0%	-9,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 110	€9 630
	Rendement annuel moyen	-8,9%	-0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€12 520	€13 300
	Rendement annuel moyen	25,2%	5,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2021 et 14/03/2024
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/03/2014 et 29/03/2019

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€1 178	€1 991
Incidence des coûts annuels**	12,0%	4,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,37% avant déduction des coûts et de -0,75% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	139,82 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	18,33 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	19,89 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS FONCIER

Identifiant d'entité juridique :
969500HXPBDZEUOYF530

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79,61 % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ **ayant un objectif social**

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **EPRA EUROPE REAL ESTATE.** Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,217 (C).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **: 0,993 (C).**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,21 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,01 (C).

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
VONOVIA SE	Immobilier	Foncières /	Allemagne	9,67 %

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2023 au 31/07/2024**

		Développeurs immobiliers		
SEGRO PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	8,31 %
LEG IMMOBILIEN AG	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Allemagne	5,37 %
UNITE GROUP	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	4,02 %
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD /PARIS	Immobilier	REITs	France	3,56 %
TRITAX BIG BOX REIT PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	3,55 %
MERLIN PROPERTIES SOCIMI	Immobilier	REITs	Espagne	3,52 %
CASTELLUM AB	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suède	3,50 %
GECINA SA	Immobilier	REITs	France	3,42 %
LAND SECURITIES GROUP PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	3,28 %
KLEPIERRE	Immobilier	REITs	France	3,26 %
SWISS PRIME SITE	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suisse	3,10 %
PSP SWISS PROPERTY	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suisse	2,88 %
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	2,86 %
SAGAX AB-B	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suède	2,54 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

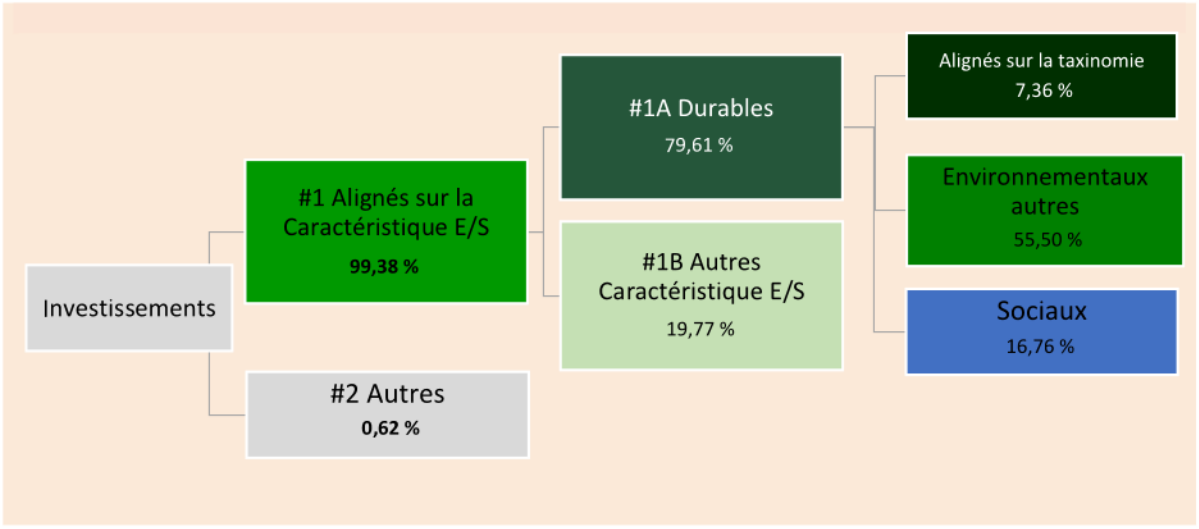

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**.**

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	***Sous-Secteur***	***% d'actifs***
Immobilier	*REITs*	*60,98 %*
Immobilier	*Foncières / Développeurs immobiliers*	*37,76 %*
Finance	*Fonds*	*0,64 %*
Autres	*Autres*	*0,00 %*
Forex	*Forex*	*0,00 %*
Liquidités	*Liquidités*	*0,62 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 7,36 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

○ ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?***

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

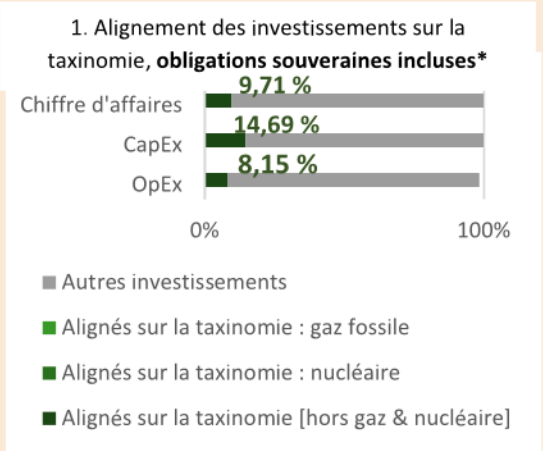

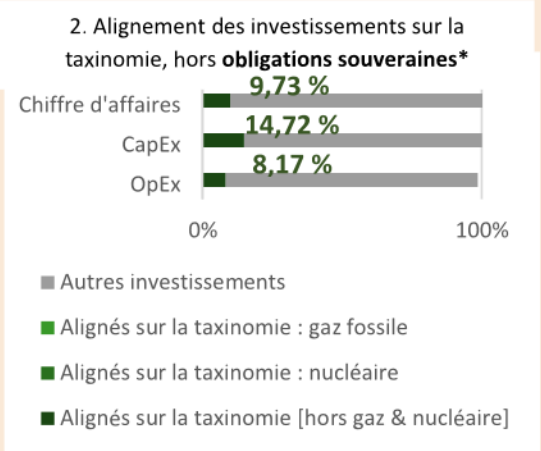

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes

○ ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 31/07/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,53 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 0,70%.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **55,50 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **16,76 %** à la fin de la période.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT